

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL **Du mercredi 21 février 2018**

Date de convocation	14/02/2018
Date d'affichage	27/02/2018
Membres du Conseil en exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil dix-sept, le 21 février à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Joël JOUAUX, le maire.

Etaient présents : BERTOT Philippe, CRIQUET Anne, DELAUNEY Geneviève, DUFOUR André, HUSSENET Fabrice, LEMAGNEN Jean-Edmond, LEMENANT Lucien, MALOCHET Xavier, MARRON Stéphane,

Absent excusé : SCHIEFER Jocelyne

Secrétaire de séance : LEMENANT Lucien

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le maire ouvre la séance en apportant des informations aux membres du conseil municipal :

- ⇒ Suite à l'éboulement du pont au hameau mercier, le commencement des travaux par l'entreprise Meslin est avancé au lundi 26 février
- ⇒ Dans le dossier de construction d'une halle polyvalente en vue du remplacement du chapiteau, le service prévention du SDIS doit apporter un avis technique favorable dans l'attente de la prochaine sous-commission du 14 mars 2018, dans la semaine.

2018-01-01 : MODALITE DE COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES DANS LE CADRE DES PROCEDURES D'ELABORATION DU PLUi NORD COTENTIN : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU COMITE DE SUIVI

Exposé

Par délibération n°2017-248 en date du 7 décembre 2017, le conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin a prescrit trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires Nord Cotentin, Sud Cotentin et Est Cotentin ; portant définition :

- ⇒ Des objectifs poursuivis par chacun des PLUi ;
- ⇒ Des modalités de concertation avec la population ;
- ⇒ Des modalités de collaboration avec les communes concernées.

De plus, dans un objectif de cohérence entre tous les PLUi, les modalités de collaboration avec les communes des quatre PLUi antérieurement prescrits de Douve et Divette, Cœur Cotentin, La Hague et Les Pieux, font l'objet d'une harmonisation à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Par ces motifs, les modalités de collaboration avec les communes regroupées au sein des 7 PLU infracommunautaires s'organisent autour de trois instances :

- **Le comité de suivi** : constitué de deux élus désignés au sein du conseil municipal de chaque commune historique, l'un membre du conseil communautaire titulaire, le second choisi librement au sein d conseil municipal.

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- **Le comité de pilotage** : constitué de plein droit lorsque le nombre de membres du comité de suivi est de 38 et plus.
- **Le comité de cohérence** : regroupant des représentants des différents PLU infracommunautaire appelés à suivre les travaux de tous les PLUi.

La commune de Teurthéville-Hague doit ainsi désigner deux représentants qui participeront au comité de suivi du PLUi Nord Cotentin

Délibération

Vu l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin issue de la fusion des communautés de communes de Douve et Divette, des Pieux, de la Côte des Isles, de la Vallée de l'Ouve, du Cœur de Cotentin, de la région de Montebourg, du Val de Saire, du canton de Saint-Pierre-Eglise, de la Saire, et l'extension aux communes de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 5216-5 I 2° portant compétence de la communauté d'agglomération en plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

Vu la délibération n°2017-158 du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Cotentin en date du 29 juin 2017 autorisant la demande de dérogation préfectorale afin d'élaborer trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires ;

Vu la dérogation préfectorale au principe d'unicité du PLUi accordé à la Communauté d'Agglomération du Cotentin du 21 septembre 2017 ;

Vu la délibération n°2017-248 du 7 décembre 2017 prescrivant l'élaboration de trois plans locaux d'urbanisme infracommunautaires : PLUi Nord Cotentin, PLUi Est Cotentin et PLUi Sud Cotentin ;

Vu l'exposé des motifs susvisé ;

Le conseil municipal est invité à délibérer pour :

- **Convenir des modalités de collaboration entre communes dans le cadre de l'élaboration du PLUi Nord Cotentin** :
 - o Par la constitution d'un comité de suivi comprenant 2 élus de chaque commune historique inscrite dans le périmètre du PLUi
- **Dire** que conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et 2131-2 du code général des collectivités territoriales, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne au comité de suivi :

- Joël JOUAUX, **maire**, membre titulaire du conseil communautaire
- Lucien LEMENANT, **maire-adjoint**

2018-01-02 : MISE EN VENTE DES MURS DE LA BOULANGERIE : POSITION DE LA COMMUNE

Monsieur le maire présente à l'assemblée, le courrier du notaire informant de la vente des murs de la boulangerie de la commune. Le prix de vente annoncé est de 120 000 € net vendeur pour un loyer annuel de 8 900 €.

Une rencontre avec les commerçants est demandée ainsi qu'une visite des lieux.

Les membres du conseil municipal donnent leur accord pour une étude approfondie du dossier

2018-01-03 : ACQUISITION TERRAIN COMMUNAL PAR UN PARTICULIER

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la nécessité d'organiser une enquête publique en vue

- ⇒ De céder 2 terrains, propriété de la commune, cadastrés ZA-89 et C-1037 d'une surface d'environ 500 m², à deux particuliers.
- ⇒ D'échanger un bien, propriété de la commune, cadastré ZA 90, avec une parcelle, cadastrée ZA 87 appartenant à M. LECOFFRE demeurant au lieu au Franc

Les membres du conseil municipal donnent leur accord.

2018-01-04 : ECLAIRAGE PUBLIC : CHOIX POUR LE REMPLACEMENT DE DEUX LUMINAIRES

Monsieur le maire-adjoint, présente la proposition du SDEM 50, consistant à instaurer un plan de rénovation du parc éclairage public de la commune :

La 1^{ère} année, est prévu le remplacement de 2 luminaires ainsi que la remise en place d'un mât penché, pour un montant de 1 350 € à la charge de la commune Le SDEM participe à hauteur de 900 € par luminaire.

La 2^{ème} année est prévu le remplacement de 5 lanternes vétustes pour un reste à charge pour la commune de 1 920 € (sous réserve du barème 2019)

La 3^{ème} année, est prévu le remplacement de 5 lanternes pour un reste à charge pour la commune de 1 920 € (sous réserve du barème 2020)

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du SDEM 50 :

- ⇒ pour 2018 : le renouvellement de deux luminaires vétustes et la remise en place d'un mât penché, pour un montant de 1 350 €.
- ⇒ A partir de 2019, le renouvellement de 5 lanternes par an pour un reste à charge pour la commune de 1 920 € (sous réserve du barème de l'année en cours).

2018-01-05 : CHANGEMENT D'UN VIDEO PROJECTEUR A L'ECOLE

Monsieur le maire-adjoint présente le devis de l'entreprise MI 50 de Sideville pour changer le vidéo projecteur dans la classe du bas. La pose du nouveau modèle se fera par nos soins.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide le :

- ⇒ Modèle EPSON EB-685WI pour un montant de 1 329.17 € HT soit 1 595 € TTC

CONSEIL D'ECOLE DU 16 FEVRIER

Monsieur le maire-adjoint informe l'assemblée des points suivants :

- ⇒ Pas de changement dans le fonctionnement du RPI Sideville-Teurthéville à la rentrée 2018-2019.
- ⇒ Effectifs 2017-2018 : 142 élèves ; effectifs 2018-2019 : un minimum de 120 élèves avec 143 élèves de prévus
- ⇒ Les inscriptions auront lieu les 16 et 23 avril ainsi que le 4 mai dans la commune où l'enfant sera scolarisé.
- ⇒ Les temps scolaires seront les suivants pour l'école de Teurthéville, les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 9h-12h / 13h30-16h30
- ⇒ Le carnaval est prévu le 19 mars
- ⇒ Une visite de la déchetterie est programmée afin de sensibiliser les enfants au tri sélectif
- ⇒ Un voyage à Guernesey est prévu en fin d'année
- ⇒ Les gros travaux pour la mise aux normes de l'accessibilité sont terminés
- ⇒ La kermesse est prévue le 17 juin
- ⇒ Les parents d'élèves ont demandé s'il y aurait un accueil le mercredi ?
- ⇒ Visite de l'inspecteur de l'académie à la maire de Teurthéville le 22 février

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

2018-01-06 : FOOT : DELIBERATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ET A L'INVESTISSEMENT ENTRE LES 7 COMMUNES CONCERNEES PAR LE SCUDD

Monsieur le maire présente la convention de participation aux frais d'entretien des stades de Hardinvast, Tollevast et Virandeville par les communes de Couville, Hardinvast, Saint-Martin-Le-Gréard, Sideville, Teurthéville-Hague, Tollevast et Virandeville.

Cette convention précise les conditions de partage entre les sept communes, des frais d'entretien des vestiaires et des terrains, des frais d'investissement et du versement de la subvention 2018, en fonction du nombre d'habitants et après validation par les conseils municipaux.

Les membres de l'assemblée, à l'unanimité, valide, les termes de cette convention.

2018-01-07 : ABRIS BUS AU HAMEAU BROQUET ET A LA LANDE D'ETOUBLON

Monsieur le maire informe l'assemblée du changement de position du Conseil Départemental, qui ne prend plus à sa charge la pose des abris bus.

Pour y remédier, monsieur le maire présente le devis de l'entreprise Michel LEPETIT de LESSAY, pour deux abris bus ; le 1^{er} pour le Hameau Broquet et le 2nd pour La Lande d'Etoublon :

⇒ Pour un montant de 1 745.41 € HT soit 2 094.49 € TTC l'unité.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis pour un montant de 1 745.41 € HT soit 2 094.49 € TTC l'unité.

2018-01-08 : GRATIFICATION STAGIAIRE – SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une stagiaire en formation d'alternance à La Maison Famille Rurale d'Urville Nacqueville, est en stage aux services techniques pour 6 semaines.

Aux vues des services rendus à la collectivité, il est proposé au conseil d'appliquer la gratification versée aux stagiaires de l'enseignement qui est exonérée de cotisations et de contributions sociales (patronales et salariales).

Monsieur Le Maire propose une gratification correspondant à un forfait de 250 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le montant de cette gratification de 250 € pour la période de stage effectué.

2018-01-09 : INDEMNITES RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précisant les conditions d'attribution de de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor **chargés des fonctions de receveur des communes**,

DECIDE :

- de demander le concours du comptable du Trésor (receveur municipal) pour assurer des prestations de conseil
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Nathalie FILLATRE, comptable du Trésor (receveur municipal),
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaire pour un montant de 30,49 €uros.

Pour information, le vote du budget est programmé le 4 avril 2018 à 15h

2018-01-10 : ETUDE DE SOL POUR LE PROJET DE LOTISSEMENT LA LANDE D'ETOUBLON

Monsieur le Maire précise que 3 lots issus d'un permis d'aménager situé à la Lande d'Etoublon, feront l'objet d'un épandage autonome.
Pour ce faire, une étude de sol doit être réalisée.

Le conseil municipal décide de solliciter le cabinet EF Etudes, domicilié à Picauville.

PROGRAMME TRAVAUX 2018

Monsieur le Maire-adjoint présente le programme des travaux à prévoir au budget 2018 :

Ecole :

- Préau
- Isolation plafond salle 2
- RE classe 3

Cimetière : joins du mur

Logement 12 le bourg : mur et bitume du parking côté jardin

Salle : sol de la scène et éclairage indirect

Eglise : réfection de 3 vitraux

Bar : changement d'une fenêtre

2018-01-12 : DEVIS VITRAUX DE L'EGLISE

Monsieur le Maire-adjoint présente les devis pour la réfection de 3 vitraux à l'église de :

- ⇒ L'entreprise Bourget pour un montant de 11 350.60 € HT
- ⇒ Ateliers Loire pour un montant de 15 920 € HT
- ⇒

Les membres du conseil municipal valide le devis de l'entreprise Bourget pour un montant de 11 350,60 € HT soit 13 620,72 € TTC

Signatures

JOUAUX Joël		DUFOUR André	
LEMENANT Lucien		LEMAGNEN Jean-Edmond	
MARRON Stéphane		CRICQUET Anne	
DELAUNEY Geneviève		SCHIEFER Jocelyne	Excusée
HUSSENET Fabrice		BERTOT Philippe	

COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

MALOCHET Xavier	
-----------------	--